



Sur votre chantier
va être coulée
une chape



Le Système Sols



Application sur plancher chauffant à eau

SOUS AT DU CSTB N° 12/04 - 1392*V2 & 01 Ext

La référence des Chapes Fluides

Utiliser une chape fluide Agilia Sols A de la gamme Le Système Sols, c'est faire le choix :

- D'un produit performant issu de l'innovation Lafarge.
- D'une **régularité de fabrication** grâce aux centrales Lafarge Bétons et à leurs procédures de contrôles précises et fiables.
- D'une **entreprise applicatrice sélectionnée, formée et agréée** par Lafarge Bétons, faisant partie du réseau Le Système Sols.
- D'une chape aux **performances mécaniques garanties**, mise en œuvre facilement et rapidement.
- D'une **planéité parfaite** pour une facilité de pose du revêtement de sol.
- D'une réponse adaptée pour la réalisation de **grandes surfaces sans joints** de fractionnement.
- D'une **meilleure réactivité du plancher chauffant** à eau grâce à son excellente conductivité thermique et son enrobage idéal des tuyaux.

Pour un résultat optimal, suivez les recommandations suivantes :

1 Conditions d'emploi & Protection de la Chape

- Utilisation exclusive à l'intérieur des bâtiments (clos, couvert et hors d'eau).
- Travaux neufs ou de rénovation.
- Locaux ne dépassant pas le classement U4 P3 E2 C2.
- La chape doit nécessairement être revêtue.
- Protection de la chape contre les remontées d'humidité.
- Cloisons et doublages montés avant mise en place des sous-couches isolantes.

2 Choix de la sous couche isolante

- Conformément à la NF P 61-203 (référence DTU 26.2/52.1) sur la mise en œuvre des sous-couches isolantes sous chape.
- L'applicateur peut être amené à mettre en œuvre les isolants.

3 Préparation au coulage

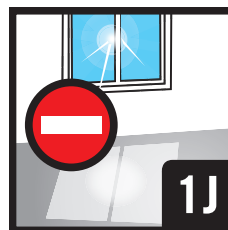
Avant la pose de l'isolant, l'applicateur aura vérifié les éléments suivants :

- La planéité du support : si > 7 mm sous une règle de 2 m, l'applicateur mettra en œuvre un dressage ou un ravaillage*.
- L'épaisseur maximale de la chape : si > 8 cm (7 cm en plancher chauffant réversible), l'applicateur mettra en œuvre un dressage ou un ravaillage*.
- L'épaisseur minimale de la chape : 3 cm au-dessus des tubes.
- L'horizontalité du support : la tolérance sur l'épaisseur de la chape dans un même local est de ± 1 cm par rapport à l'épaisseur moyenne, au-delà l'applicateur mettra en œuvre un dressage ou un ravaillage*.
- Le passage des gaines et des canalisations : si elles sont présentes sur la dalle, l'applicateur mettra en œuvre un ravaillage* pour les enrober (*il est interdit de les incorporer dans la chape*).

*LB Sols Léger ou LB Ravaillage de la gamme Le Système Sols.

4 Conditions Générales d'Emploi

- La chape doit être impérativement **protégée pendant 24h des courants d'air et de l'ensoleillement direct.**
- Le local doit être **aéré modérément à partir de 48h après le coulage.**
- Une circulation piétonne est possible dès le 2^e jour et les locaux sont mis à disposition des entreprises de second œuvre dès le 3^e jour, tout en évitant les risques d'endommager la chape.



Applicateur agréé Lafarge Bétons

Ces informations n'étant ni exhaustives, ni contractuelles, veuillez prendre contact avec l'applicateur agréé ou appelez Allô Lafarge au **0820 385 385** (0.12€ TTC/min)



les matériaux au cœur de la vie



Sur votre chantier
va être coulée
une chape



Application sur plancher chauffant à eau

Le Système Sols



SOUS AT DU CSTB N° 12/04 - 1392*V2 & 01 Ext

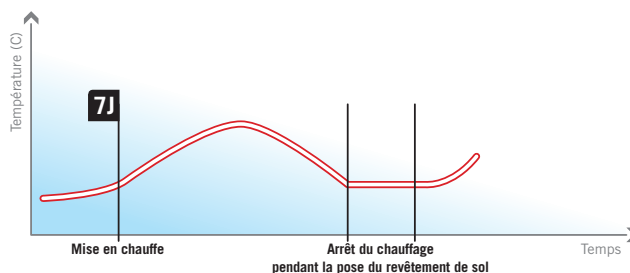
La référence des Chapes Fluides

5 Mise en chauffe

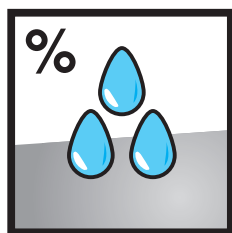
La mise en chauffe est obligatoire avant la pose du revêtement de sol. Elle est réalisée par votre chauffagiste (conformément au DTU 65-14):

- Mise en chauffe progressive dès le 7^e jour avec une température de l'eau supérieure de 5 °C à la température ambiante de la pièce.
- Augmenter chaque jour la température d'entrée d'environ 5 °C jusqu'à la température de consigne.
- Maintenir la température de consigne pendant 3 jours.
- Réduire la température chaque jour de 5 °C jusqu'à arriver à une température d'entrée d'environ 15 à 20 °C.

Votre chauffage sera interrompu au minimum 2 jours avant la pose et 2 jours après la pose du revêtement de sol.



6 Pose du revêtement de sol



- Avant la pose de tout revêtement de sol, l'applicateur éliminera la pellicule de surface afin d'assurer une bonne adhérence des produits de liaisonnement.

La vérification de l'humidité résiduelle de la chape est obligatoire :

- L'entreprise de pose de revêtements de sol est responsable de la réception du support et doit, dans tous les cas, réaliser cette mesure afin d'être conforme à la pose du revêtement que vous avez choisi (voir tableau).
- L'applicateur pourra réaliser cette mesure si l'entreprise de revêtement de sol la lui demande (modalités à définir avec l'applicateur).
- Utiliser des produits de collage compatibles, demander conseil au fournisseur de produit.

Durée de séchage indicative avant recouvrement*

Épaisseur de la chape	Humidité résiduelle	
	0,5 %	1 %
5 cm	4 semaines	3 semaines
6 cm	5 semaines	4 semaines
7 cm	7 semaines	6 semaines
8 cm	9 semaines	8 semaines

* en respectant la mise en chauffe et selon les conditions climatiques

Humidité résiduelle de la chape

Type de revêtement de sol	Humidité résiduelle de la chape en fonction du classement E du local	
	E1	E2
Carrelage	< 1 %	< 0,5 %
Revêtements plastiques collés	< 0,5 %	< 0,5 %
Revêtements textiles non perméables	< 0,5 %	
Revêtements textiles perméables (sans sous-couche)	< 1 %	
Parquets	< 0,5 %	
Système d'étanchéité ou de protection à l'eau sous carrelage	< 0,5 %	< 0,5 %

Applicateur agréé Lafarge Bétons

Ces informations n'étant ni exhaustives, ni contractuelles, veuillez prendre contact avec l'applicateur agréé ou appelez Allô Lafarge au **0820 385 385** (0.12€ TTC/min)



les matériaux au cœur de la vie